

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA TALAUDIERE
Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Matière Finances
Objet Centre socio-culturel l'Horizon
 Convention d'objectifs et de financement 2026-2029
 Approbation
 2025DE12FI132

Le Maire certifie

1°- Le 15 décembre 2025, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 9 décembre 2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Ramona GONZALEZ GRAIL Maire de la commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Jacqueline PERRICHON par Gilles MORETON
René DIMIER par Marie-Christine PERSOL jusqu'à 19h15
Fabien MOREAU-SZYMICZEK par Pierre CHATEAUVIEUX
Tifra CHANEZE par Ramona GONZALEZ GRAIL
David PIGET par Annie DOMENICHINI

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

En date du 31 janvier 2022, nous avons signé une convention d'objectifs et de financement pour le Centre Socio-Culturel l'Horizon en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental. Elle concernait la période (2022-2025).

Une nouvelle convention d'objectifs et de financement est envisagée pour la période 2026-2029. Les mêmes parties sont en présence.

Le partenariat envisagé est basé sur des objectifs concertés.

Dans son Dossier unique, qui définit son projet et ses missions, le Centre Socio-Culturel l'Horizon porte les valeurs de dignité humaine, solidarité et démocratie.

Ouvert à tous et toutes dans le respect des diversités, des générations, des origines et des fragilités de chacun, il se veut un lieu de partage, un lieu dans lequel chacun peut proposer et construire des projets au bénéfice de tous. Il se veut aussi un lieu d'ouverture à toutes les formes de culture.

Il place l'accueil, l'écoute et la bienveillance au cœur de son action.

Au travers des actions et activités qu'il anime, le Centre Socio-Culturel l'Horizon a pour objectif de développer le lien social entre les habitants en leur permettant de s'investir comme acteurs.

Le Centre Social s'inscrit dans une dynamique collective, portée par une équipe de professionnels et de bénévoles investis.

Pour la période 2026-2029, le Centre Socio-Culturel l'Horizon se fixe les objectifs suivants :

- Faire vivre les valeurs des centres sociaux, le projet centre social, dans la manière d'animer l'accueil.
- Accompagner les familles à s'impliquer dans la vie du centre socio-culturel et de leur territoire en écoutant leurs demandes, leurs envies d'agir et en construisant avec elles des actions pour y répondre.
- Le développement de la capacité d'agir, du pouvoir d'agir des habitants.
- Prévenir l'isolement des seniors et favoriser leur autonomie, leur pouvoir d'agir.

La convention soumise à l'adoption a pour objet de confirmer l'inscription du Centre Socio-Culturel l'Horizon dans une démarche de projet et de définir les modes d'interventions de chaque partenaire financier en tenant compte des dispositifs existants tels que la Convention Territoriale Globale.

La Commune pose ses orientations politiques : par sa politique sociale, la Commune souhaite répondre aux attentes et besoins de la population en favorisant la participation de tous, enfants, jeunes et adultes. Depuis plusieurs années, elle s'attache :

- A maintenir une offre de qualité pour les enfants et les jeunes et à accompagner les jeunes dans le loisir, la formation et l'emploi, en mettant en place les services nécessaires et/ou en soutenant financièrement et matériellement les structures associatives.
- A développer les actions en direction des personnes et des familles fragilisées du territoire grâce au CCAS, ainsi que les services et l'accompagnement des personnes âgées.
- A proposer une offre culturelle diversifiée et accessible à tous.
- A soutenir les actions des associations locales et favoriser les échanges et la mutualisation des moyens.
- A développer les liens avec la population et permettre aux habitants de s'impliquer dans les projets.

Le Centre Socio-Culturel L'Horizon est un partenaire privilégié de la politique communale car il accueille les habitants de tous âges et sans distinction aucune. A ce titre, il participe à différents comités consultatifs et commissions mis en place pour permettre de travailler conjointement avec les structures du territoire pour la mise en œuvre de la politique communale (CCAS, comité consultatif personnes âgées, comité consultatif sport et animation). Il est également engagé dans les travaux de la CTG intercommunale renouvelée en juillet 2025, ainsi que le suivi du PEDT.

Orientations de la CAF :

Pour la Caisse d'Allocations familiales, le Centre Socio-Culturel L'Horizon en tant que structure d'animation de la vie locale, concourt à l'offre globale de service de la CAF selon 3 axes :

- Participation à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des familles au travers des services proposés.
- Point d'appui pour le déploiement de l'offre de service de la CAF grâce au contact direct avec les populations.
- Mise en place d'un Projet « familles » pour coordonner les actions et services aux familles du Centre Socio-Culturel et les articuler avec celles du territoire.

Orientations du Département :

Dans le cadre de sa mission générale de prévention en direction de l'enfance et de l'adolescence, le Département soutient des actions d'animations préventives au sein des équipements de quartier et notamment des Centres Sociaux :

- Soutien à la fonction prévention en direction des publics en difficulté par la mise en œuvre de projets d'animation,
- Soutien à une activité de prévention plus globale en direction des enfants, des jeunes et de leurs parents.

Le Département veille à inscrire ces actions en cohérence avec les besoins et difficultés repérés sur les quartiers par ses propres services (Service Social Départemental, Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance) et les autres acteurs de terrain.

La convention pose le niveau de contribution des différents partenaires.

La Caisse d'Allocations familiales contribue au financement du pilotage de la structure, de sa logistique et de ses activités. Elle finance au moyen de :

- Prestations de service : animation globale, animations collectives familles, ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).
- Bonus territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.
- Aide au temps libre pour favoriser l'accessibilité des enfants issus de familles avec de faibles ressources aux accueils de loisirs.
- Subvention globale de fonctionnement sur fonds propres.

La Commune alloue une subvention dont le montant est fixé annuellement par le Conseil municipal, à la suite du dépôt d'un dossier de demande de subvention par l'association. Le montant déterminé prend en compte les priorités acceptées par la Commune dans le partenariat évolutif en place.

Chaque année, une rencontre bilan-évaluation est organisée au cours du 3ème trimestre. Elle réunit la Commune et le Centre social.

Le Département accorde, pour sa part, une subvention annuelle au Centre Socio-Culturel L'Horizon dont le montant est fixé par la Commission permanente, sous réserve du vote des crédits par l'Assemblée départementale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (Par 29 voix pour : à l'unanimité)

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

- Approuve les orientations inscrites dans le document.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention quadripartite (CAF, Département de la Loire, Centre Socio-Culturel L'Horizon, Commune) d'objectifs et de financement (2026-2029), et toutes pièces s'y rapportant.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 15 décembre 2025

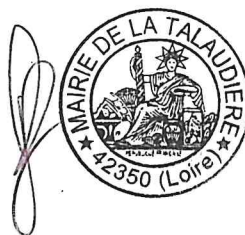
Le Maire,

Ramona GONZALEZ-GRAIL



Le Secrétaire,

Daniel GRAMPFORT



Publiée le : 17/12/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 17/12/2025

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

